

Mitteilungen/Communications

Le programme d'action en promotion de la santé entend améliorer la collaboration pour intervenir au lieu de travail, auprès des adolescents, contre le cancer

En dépit d'une évolution globalement réjouissante de la prévention, on déplore toujours en Suisse un manque de coordination entre les trois grands partenaires que sont la Confédération, les cantons et les organisations privées intéressées. La Fondation suisse pour la promotion de la santé vient donc d'élaborer, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique, la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires et la Conférence suisse des ligues de la santé, un programme d'action pour les années 1993 à 1997 sous forme d'une brochure pratique.

Le but est de coordonner la promotion de la santé sur le plan national afin de permettre aux trois partenaires une mise en oeuvre efficace de leurs moyens. En raison notamment de la précarité générale des finances, il est devenu indispensable de concentrer les forces en présence. La conception d'une promotion de santé moderne à la base du programme d'action se propose d'amener les individus et la collectivité à gérer au mieux leur potentiel de santé. Cette perspective vient se greffer à celle d'une prévention classique qui entend réduire les risques tout en prévenant les maladies. Les deux approches ont en commun la volonté d'améliorer les années de vie, c'est-à-dire la qualité de vie.

En collaboration avec la Confédération les cantons et les organisations

privées, la Fondation suisse pour la promotion de la santé, en accord avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a retenu comme thèmes principaux les trois actions prioritaires que voici pour les quatre années à venir: la santé au lieu de travail, l'état de santé des adolescents et la lutte contre le cancer.

Actions prioritaires au lieu de travail, auprès des adolescents et au niveau du cancer

La promotion de la santé au lieu de travail revêt une importance croissante. Mis à part les accidents de travail, les maladies professionnelles et les abus d'alcool, de tabac et de médicaments, on relève de plus en plus la prédominance du stress et des contraintes psychosociales; en l'occurrence, un besoin considérable en mesures générales de promotion de la santé se fait sentir.

Deuxième action prioritaire: une grande partie des cas de décès chez les adolescents est due à des actes de violence, aux accidents et aux suicides. Les problèmes survenant à cet âge peuvent en outre affecter de manière significante l'état de santé, et ainsi la qualité de vie ultérieure, lorsque'on s'adonne à la consommation de produits engendrant la dépendance.

Quant au troisième pilier du programme d'action, il s'agit de la prévention du cancer. Avec près d'un quart des décès, les maladies cancéreuses occupent le deuxième rang des causes de décès. Les campagnes d'information sur les risques liés à la consommation de

tabac, à la malnutrition et au manque d'exercice physique, de même que la méthode de l'autopalpation des seins, constituent à cet égard les principaux moyens de lutte.

Une réticulation des diverses actions prioritaires est également préconisée. Par exemple, une action au lieu de travail sur la consommation de tabac peut s'appliquer aux apprentis.

Mise en place d'une plateforme sur le plan national

Pour mettre en œuvre les trois actions prioritaires, on a constitué une plateforme qui tient lieu d'organe de coordination national. Outre la Fondation suisse pour la promotion de la santé, elle réunit les représentants de la Confédération, des cantons et des organisations privées. Le secrétariat est assuré par la Fondation. La plateforme s'attache à mettre en place, pour les trois priorités d'action nationale, les directions de programmes qui coordonnent les activités des groupes de projet chargés de promouvoir la santé sur le terrain.

Les premiers travaux de réalisation ont été financés par la Confédération.

Il s'agira d'évaluer de manière critique l'expérience acquise au cours des quatre premières années. Le résultat servira ensuite à la mise en place de nouvelles stratégies.

La brochure «Promotion de la santé en Suisse» peut être obtenue, en langue allemande et française, auprès de la Fondation suisse pour la promotion de la santé, rue du Bugnon 21, 1005 Lausanne, téléphone 021 313 24 00.